

## Vos contacts

> **LES CHARGÉS DE MISSION ARVE PURE** sont là pour vous aider dans vos démarches selon votre secteur d'activité ou territoire :

### Annemasse Agglomération Les Voirons

M. Raphael LAMBROUIN / 04 50 87 62 73  
raphael.lambrouin@annemasse-agglo.fr

### Communauté de Communes Faucigny Glières

M. Gautier HEBERT / 04 50 97 72 70  
ghebert@eaux-bonneville.fr

### Communauté de Communes du Pays Rochois

M. Philippe DEBORD  
Mme Florence THERRY / 04 50 03 39 92  
florence.therry@ccpaysrochois.fr

### Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

Mme Alice PORCHEROT / 04 57 54 22 00  
arve-pure@2ccam.fr

### SNDEC : Syndicat national du décolletage

M. Florent SPAGNOL / 04 50 98 10 72 / environnement@sndec.com

### SM3A : Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords

Mme Claire BRIVET / 04 50 25 60 14  
arve-pure@sm3a.com



Plus d'infos  
sur le site du SM3A :  
[www.riviere-arve.org](http://www.riviere-arve.org)

## Les partenaires

> L'OPÉRATION ARVE PURE 2018 EST FINANCÉE ET MISE EN ŒUVRE PAR :



> AVEC L'APPUI FINANCIER DE :

> EN COLLABORATION AVEC :

arve pure  
2018  
ensemble travaillons autrement

arve pure  
2018  
ensemble travaillons autrement



Artisans, commerçants  
et industriels du bassin de l'Arve  
Valorisez votre entreprise  
et préservons notre environnement !

[riviere-arve.org](http://riviere-arve.org)

## La pollution de l'eau un enjeu prioritaire

La vallée de l'Arve est un territoire dynamique qui accueille de nombreuses entreprises. Dans le passé, l'Arve a été menacée par des pollutions importantes. Des efforts conséquents ont été assurés par les industriels et les pouvoirs publics ces 20 dernières années (nouvelles stations d'épuration, mises aux normes de rejets, meilleure gestion des déchets dangereux), permettant d'améliorer grandement la qualité des eaux. Cependant, **AUJOURD'HUI ENCORE, L'ARVE ET SES AFFLUENTS RESTENT PONCTUELLEMENT EXPOSÉS À DES MICROPOLLUANTS : MÉTAUX, HYDROCARBURES, SOLVANTS, PESTICIDES, ...**

Par manque de connaissances ou mauvaises pratiques, entreprises et professionnels ou habitants peuvent rejeter des produits toxiques diffus dont le cumul altère la qualité des eaux et menace l'environnement.

### Réglementation

Les **MICROPOLLUANTS** sont des substances qui à très faibles concentrations peuvent avoir une action toxique pour les organismes de notre environnement. La réglementation Européenne (Directive Cadre sur l'Eau) et nationale fixent des objectifs de plus en plus ambitieux de réduction de ces substances pour atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques.



QUIZ

**Entreprises, testez-vous !**

> Mon entreprise est soucieuse de son impact environnemental (Iso 14 001, ...)

Oui  Non

> Mon entreprise cherche des solutions adaptées au traitement des rejets et/ou au stockage de produits dangereux.

Oui  Non

> Mon entreprise aurait besoin d'une autorisation spéciale de déversement délivrée par les services gestionnaires des réseaux d'assainissement.

Oui  Non

> Tous mes déchets sont collectés et traités dans des filières standards d'élimination (déchets ménagers et assimilés).

Oui  Non



Si vous avez répondu « OUI » à une des questions précédentes, **CONTACTEZ-NOUS !** Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement et de financements spécifiques.

**Une opération collective**

**ARVE PURE 2018** est un programme ambitieux, mis en œuvre par des partenaires institutionnels et professionnels. Ils proposent **UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER DES ENTREPRISES** pour réduire les rejets de micropolluants. Cette opération est prévue jusqu'en 2018.

Tous ensemble, nous pouvons associer **COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE** et protection de notre cadre de vie. Pour l'Arve, pour l'image de votre entreprise et pour notre environnement à tous !

**Quels rejets ?**

*Tout rejet dans les réseaux termine sa course dans le milieu naturel : en l'occurrence l'Arve, ses affluents ou les nappes souterraines assurant notre eau potable. Si les stations d'épurations permettent d'épurer les rejets pollués, toutes les substances ne sont pas traitées. De plus certains polluants s'échappent dans les grilles et réseaux d'eaux pluviales, directement connectés à nos ruisseaux... parfois aussi lors de pollutions accidentelles.*

**Une opportunité pour concrétiser des investissements environnementaux**

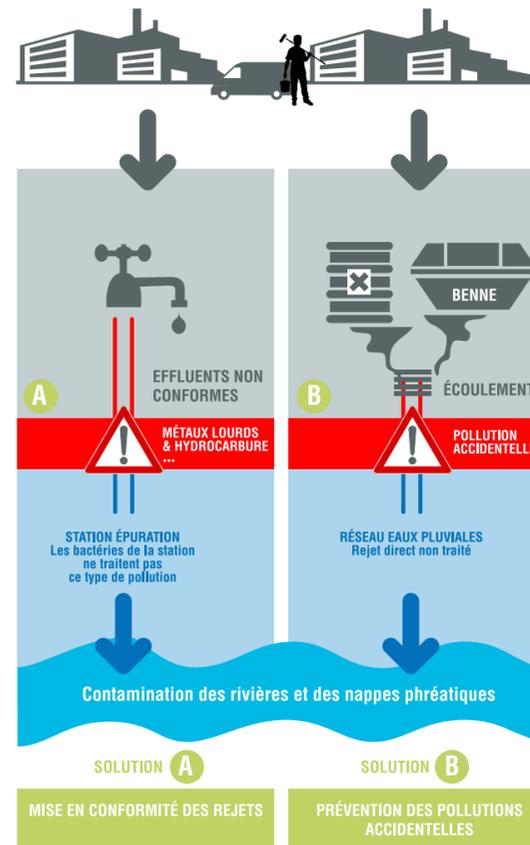
**EXEMPLES**

**DE TRAVAUX OU INVESTISSEMENTS FINANÇABLES :**

> Pour le secteur du décolletage et sa sous-traitance : couverture de bennes avec rétention, essorage des copeaux en huile soluble, traitement des effluents de tribofinition, aspiration des brouillards d'huiles, etc.

> Autres entreprises et artisans : fontaine de dégraissage, machines de nettoyage des outils de peinture, séparateurs d'hydrocarbures, traitement des eaux de lavage des sols ou autres process, développement photo à sec, etc.

**Gestion des effluents et produits dangereux**



**Un accompagnement personnalisé**

**ÉTAPE 1**

**Un diagnostic gratuit**

Sur rendez-vous, les chargés de mission ARVE PURE peuvent venir **ÉVALUER LES EFFETS DE VOTRE ACTIVITÉ** sur l'eau et **IDENTIFIER LES PRATIQUES** à corriger au cours d'un diagnostic gratuit de votre site.



**ÉTAPE 2**

**Un accompagnement vers la mise en œuvre de solutions**

Les chargés de mission ARVE PURE vous guident pour la **MISE EN PLACE DE BONNES PRATIQUES** concernant les effluents, la gestion des déchets dangereux et les risques de pollutions accidentelles.

Ils sont à vos côtés pour faciliter les démarches de votre entreprise : conseils techniques, mise en place d'une **AUTORISATION DE DÉVERSEMENT** (tout déversement d'eaux usées autres que domestiques doit être autorisé par le gestionnaire des réseaux), aide au **MONTAGE DES DOSSIERS FINANCIERS**, mise en relation avec les réseaux professionnels agréés.

**À vous d'investir pour l'environnement à moindre coût !**

*Lors de la précédente opération ARVE PURE 2012, ce sont plus de 400 entreprises qui ont été diagnostiquées et près de 150 établissements qui ont réalisé des travaux pour 5,5 millions d'euros d'aides versés.*

**ÉTAPE 3**

**Une aide pour l'obtention de 30 à 60 % de subventions !**

Parce que l'aspect financier ne doit pas être un frein au changement, l'opération ARVE PURE 2018 apporte des subventions en fonction des travaux à entreprendre, des équipements à acquérir et de la taille de l'entreprise :

Type d'intervention	Taux de subvention
> Études préalables aux investissements Ex. études pour l'optimisation de traitement ou process, dimensionnement...	50 %
> Investissements relatifs aux effluents et déchets toxiques Ex. solvants, huiles, peintures, pesticides, produits nettoyage, ...	40 % à 60 %
> Investissements relatifs aux autres polluants et prévention des pollutions accidentelles	30 % à 50 %

**Attention :** toute demande de financement doit être faite avant la commande de travaux. Contactez-nous !

